

2. Engagements des signataires

Les engagements généraux

Engagements de la CAVO

- Déployer les équipes projets dédiées (MOUS et PRU).
- Copiloter avec l'Etat et animer la mise en œuvre du contrat de ville en lien étroit avec les communes.
- Soutenir matériellement (locaux) et financièrement les associations.
- Droit commun : entretenir les équipements intercommunaux dans les quartiers, entretien des voiries, espaces verts, collecte des déchets.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires ainsi qu'animer un groupe de travail partenarial observatoire.
- Mettre en place un pacte de solidarité financier et fiscal, à travers la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) dont la répartition s'appuie sur des critères sociaux.
- S'engager à mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens (FEDER, FSE).
- Mettre en place un diagnostic et élaborer un plan d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la continuité de l'engagement pris au travers de la signature de la Charte européenne.

Engagements de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville.
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres communes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.
- Mettre en œuvre les conseils citoyens.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires au groupe partenarial observatoire.

Engagements de la ville de Brétigny-sur-Orge

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville.
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres communes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.
- Mettre en œuvre le conseil citoyen.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires au groupe partenarial observatoire.

Engagements de la ville de Saint-Michel-sur-Orge

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville.
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres communes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.
- Mettre en œuvre le conseil citoyen.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires au groupe partenarial observatoire.

Engagements de la ville de Fleury-Mérogis

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville.
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres communes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.
- Mettre en œuvre le conseil citoyen.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires au groupe partenarial observatoire.

Engagements de la ville de Morsang-sur-Orge

- Cofinancer et mettre en œuvre des dispositifs et projets Politique de la Ville.
- Œuvrer aux côtés de l'agglomération, des autres communes et des signataires pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du contrat de ville.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires au groupe partenarial observatoire.

Engagements de l'Etat

La participation prévisionnelle attendue de l'Etat pour les opérations inscrites à la maquette financière est indiquée sous réserve des orientations des différentes lois de finances en cours. Elle nécessite ainsi d'être précisée.

- Maintien des financements MOUS au niveau 2014 (88 000 €) pendant la durée du contrat.
- Sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs dans le cadre des programmations annuelles, notamment en direction des dispositifs de Réussite Educative.
- Allouer les moyens spécifiques (humains et financiers) pour décliner dans les quartiers prioritaires les conseils citoyens, les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Aider à la déclinaison locale des conventions interministérielles.
- Soutenir le territoire dans l'accès aux futures expérimentations nationales.

- Soutenir les actions innovantes portées par les collectivités (Villes et CAVO).
- Optimiser le travail partenarial par la mise en œuvre de séances de travail Etat / CAVO sur la programmation annuelle, permettant d'aborder l'avancement des projets, les difficultés rencontrées.
- Accompagner la CAVO et les communes dans la mobilisation des fonds européens.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

Engagements de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé ainsi que l'accompagnement des structures (centre de santé, maison de santé...) dans le cadre des appels à projets.
- Accompagner la CAVO dans la mise en place du projet de création d'une Maison pluridisciplinaire de santé sur le territoire.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

Engagements du Conseil Départemental de l'Essonne

Le Conseil départemental est un partenaire du territoire par ses compétences en matière de :

- action sociale,
- protection maternelle et infantile,
- insertion sociale et professionnelle,
- prévention spécialisée,
- prévention santé,
- collèges,
- fonds de solidarité pour le logement.

Les maisons départementales des solidarités, au titre de leurs missions d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement social et médico-social auprès des publics les plus fragiles sont des interlocuteurs et des partenaires qui œuvrent à la cohésion sociale.

La mobilisation des politiques relevant de ses compétences est nécessaire pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires, vécus et en veille.

Par ailleurs, en juillet 2012, le Conseil départemental a adopté le Plan départemental de cohésion sociale et urbaine qui régit, au-delà de ses compétences obligatoires, ses interventions volontaires en matière de politique de la ville sur la période 2013-2017.

De plus, la part FSE « emploi-inclusion sociale » des fonds européens délégués au Conseil départemental doit soutenir la démarche de développement social et urbain.

En sus, les engagements attendus du Département de l'Essonne sont :

- sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs des demandes de subvention,
- faciliter l'accès à la CAVO et des communes aux fonds européens,
- partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

L'engagement du Conseil départemental est fonction des délibérations en vigueur.

Engagements du Conseil Régional d'Ile-de-France

Les modalités d'intervention de la Région Ile-de-France en matière de Politique de la Ville ont été révisées et adoptées le 12 février 2015 (délibération CR 23-15). Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaire suivants :

- politique éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

ainsi que sur les axes transversaux des contrats de ville que sont la jeunesse, l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations.

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique de la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle,
- réussite éducative, soutien à la parentalité,
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation citoyenne, ateliers sociolinguistiques, santé).

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'Anru et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

En sus, les engagements attendus de la Région Ile-de-France sont :

- sécuriser et pérenniser les financements aux projets municipaux et associatifs dans le cadre des programmations annuelles.

- mobiliser les fonds européens (notamment les 10% du FEDER et FSE réservés aux territoires en Politique de la Ville) au bénéfice du territoire de la CAVO.
- accompagner la CAVO et les communes dans la mobilisation des fonds européens.
- partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le **logement social**, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

Engagements de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires en participant au groupe de travail observatoire.

Engagements de T.I.C.E.

Signataires des contrats de ville de l'Essonne et fortement impliqué dans le développement social des quartiers en Politique de la Ville, T.I.C.E. dessert 4 des 5 villes concernées par le contrat de ville et est disposé à étendre à Brétigny les actions partenariales menées sur les autres communes de l'agglomération.

A ce titre, T.I.C.E. s'engage à :

- mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés au bénéfice des quartiers prioritaires,
- inscrire ses actions sur le territoire en cohérence et en coordination avec les orientations et objectifs fixés par les structures de gouvernance du contrat de ville,
- à créer un fonds d'initiative locale permettant de soutenir des projets en lien avec les transports et portés par des structures partenaires (associations, structures de quartiers,...).

Assurant une desserte significative du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (L510, 401, 402) qui évoluera fortement dans les prochaines années (Mobilien, TZen4, TTME, Val Vert), T.I.C.E. peut accompagner l'Agglomération du Val d'Orge et les villes concernées pour améliorer l'offre et la qualité du service, renforcer l'accès au transport public, la mobilité des habitants et le désenclavement des quartiers, au bénéfice de populations fortement dépendantes du transport public.

En tant que service public essentiel à la vie des quartiers, T.I.C.E. intervient activement dans les différents champs de la Politique de la Ville :

- Emploi et Développement économique,
- Education et citoyenneté,
- Prévention de la délinquance et accès aux droits,
- Habitat et cadre de vie.

Les engagements sur la thématique Emploi et Développement Economique

Engagements de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

- Maintien des crédits déployés en faveur de l'Emploi et du développement économique.
- Soutien financier aux Missions Locales (Val d'Orge et Trois Vallées).
- Mise à disposition de personnels et de locaux.
- Créer un réseau des partenaires de l'Emploi dans le cadre d'une coordination à l'échelle du territoire.
- Mettre en place une commission partagée entre les acteurs de l'action sociale et ceux de l'accompagnement à l'Emploi pour répondre simultanément aux freins d'accès à l'emploi, en lien avec le PACTE pour l'emploi.
- Renforcer les événements en faveur de l'emploi et de la création d'entreprise.
- Développer l'emploi local, notamment au travers des grands projets d'aménagement du territoire (Val Vert Croix Blanche, reconversion de la Base Aérienne 217).
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers en Politique de la Ville.
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire, les structures d'Insertion par l'Activité Economique et toutes formes d'actions pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité.
- Favoriser le développement des chantiers d'insertion sur le territoire.
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Signer la charte « Entreprises et Quartiers ».

Engagements de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Maintien d'un service de proximité dédié à l'emploi, la formation.
- Participer aux instances de coordination impulsées par la CAVO.

- Mettre en relation avec les partenaires dans le cadre d'un accompagnement social, afin de lever les freins à l'emploi et à la mobilité.
- Mettre en place au sein du quartier des Aunettes un Forum pour l'Emploi permanent.
- Informer, conseiller et orienter sur les métiers, les formations, les débouchés ainsi que sur les droits des salariés.
- Maintien de l'engagement pris par la commune pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés et d'accueil de stagiaires.
- Participer à la création de chantiers d'insertion, chantiers école.
- Mettre en place des ateliers sociolinguistiques.
- Créer une pépinière d'entreprises au sein du quartier des Aunettes afin d'aider au démarrage et faciliter l'hébergement de jeunes entreprises.
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Engagements de la commune de Brétigny-sur-Orge

- Mettre en relation avec les partenaires dans le cadre d'un accompagnement social, afin de lever les freins à l'emploi et à la mobilité.
- Participer aux instances de coordination impulsées par la CAVO.
- Informer, conseiller et orienter sur les métiers, les formations, les débouchés ainsi que sur les droits des salariés.
- Dynamiser l'activité économique des quartiers réglementaires et en veilles, et renforcer les liens avec les acteurs de la vie économique.
- Sensibiliser et accompagner les publics des quartiers réglementaires et en veille à la création d'activité.
- Accompagner la création d'un espace dédié à la formation.
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Engagements de la commune de Saint-Michel-sur-Orge

- Participer aux instances de coordination impulsées par la Communauté d'agglomération.
- Renforcer les actions d'accompagnement à l'emploi déjà existantes sur la commune.
- Pérenniser le chantier d'insertion.
- Développer l'offre en matière de contrats aidés.
- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Favoriser la redynamisation des commerces de proximité du quartier prioritaire.

Engagements de la commune de Fleury-Mérogis

- Maintien de l'engagement pris par la commune pour le recrutement de publics sous contrats d'emplois d'avenir, d'emplois aidés et d'accueil de stagiaires.

- Généraliser l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Continuer à développer les ateliers en direction des demandeurs d'emploi
- Développer des actions de parrainage
- Travailler sur la mutualisation des actions BAFA avec les autres PIJ de l'agglomération
- Développer un projet ESS (espace de commerce et de service) afin d'introduire une activité économique en lien avec l'insertion : Entreprise d'insertion, chantier insertion...
- Avoir un lieu ressources dédié à l'emploi et à l'économie durable au sein du Centre commercial (dans le cadre d'une rénovation de cet espace) qui regrouperait des conseillers, un cyber espace...
- Développer des chantiers insertion, notamment en lien avec le Ministère de la justice.

Engagements de Pôle Emploi

Les engagements de Pôle Emploi s'inscrivent dans le cadre de la convention interministérielle, entre le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social, le Ministre de la Ville et Pôle Emploi du 30 avril 2013.

Ces engagements feront l'objet d'une déclinaison opérationnelle à travers les fiches actions.

1- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires par des solutions adaptées à la diversité des territoires

Pôle emploi est présent sur le territoire par :

- l'implantation des Agences de Sainte Geneviève, de Brétigny et d'Evry
- au travers de co traitants : La Mission Locale du Val d'Orge à Sainte-Geneviève, la Mission Locale des Trois Vallées à Brétigny et de Cap Emploi.
- via des prestataires et des partenaires répartis sur le territoire.
- l'offre de service de Pôle Emploi est délivrée grâce à une implantation territoriale qui permet de recevoir les demandeurs d'emploi et les employeurs à proximité de leur lieu de résidence en application de schéma territorial adopté par son conseil d'administration.
- la mise en place de modalités d'intervention spécifiques permet d'assurer la délivrance de service de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la ville, sur la base des résultats du diagnostic territorial de l'accessibilité des services et des besoins des demandeurs d'emploi.

L'objectif est d'optimiser la délivrance de service de Pôle Emploi, en partenariat avec les autres acteurs du territoire, et de rechercher la complémentarité des actions.

2- Renforcer et adapter les moyens et service de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la Ville par des actions permettant d'améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires

Pôle emploi s'engage à :

- Intensifier l'**accompagnement renforcé** en faveur des demandeurs d'emploi en difficulté ayant un fort besoin d'être accompagné.

- **Mobiliser et adapter les aides, des prestations, et des formations** de droit commun au regard des besoins du public des quartiers prioritaires.
- Développer, seul ou en partenariat, des actions **d'information sur l'emploi et les dispositifs de formation**, en faveur des demandeurs d'emploi des quartiers.
- Mettre en place un **accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ)** permettant d'accélérer et de sécuriser l'accès à l'emploi durable pour les jeunes demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'intégration sur le marché du travail au moyen d'un accompagnement intensif vers et dans l'emploi ou la formation.
- Mettre en œuvre l'**accompagnement Global** prévu dans la convention de partenariat signée entre Le Conseil Général et Pôle emploi permettant un accompagnement en binôme-Conseiller Pôle Emploi-référent social en vue de lever les freins à l'emploi des demandeurs d'emploi, notamment ceux résidents dans les quartiers prioritaires (quatrième modalité de suivi et d'accompagnement de l'offre de service de Pôle emploi).

L'un des axes stratégiques de Pôle Emploi 2015, vise notamment à mieux accompagner les demandeurs d'emploi qui connaissent des difficultés sociales afin d'accélérer leur insertion professionnelle.

- **Développer l'accessibilité à ses services via des outils numériques**, dont une plateforme Web, offrant de l'information ou permettant des contacts sans déplacements pour les demandeurs : entretiens Visio avec le conseiller, chats, e-modules d'orientation et de conseils, aide à la recherche d'emploi, organisation de web dating, salon en ligne.
- **Examiner l'opportunité de la mise en place de nouvelles prestations ou de nouveaux dispositifs innovants d'accompagnement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.**

3- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la Ville et mettre en œuvre des dispositifs spécifique à leur profit

Pour cela, Pôle Emploi s'engage à :

- Faciliter les créations d'activités et d'emplois en participant ou en organisant des réunions d'information sur la création d'entreprise, en lien avec d'autres partenaires.
- Renforcer la mobilisation des leviers que constituent les **emplois aidés** (CUI-CAE/CIE, notamment le **Contrat Starter** pour les jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion), **l'Insertion par l'activité économique**.
- Contribuer à l'augmentation des entrées de jeunes vers les dispositifs de la 2^{ème} Chance (E2C, Epide).
- Mobiliser le nouveau dispositif Formation 2^{ème} Chance confié à l'AFPA ; prestation prévoyant un accompagnement global intégrant une solution d'hébergement, une formation et un appui social.
- Contribuer aux actions et aux réunions d'information en vue de **développer l'alternance**, en lien avec nos partenaires (CCI, CMA, branches professionnelles).
- Mettre en place des plans d'actions concertées avec les partenaires (ex. dans le cadre des EAV).
- Contribuer à la **montée en charge des entrées dans le dispositif Garantie Jeunes** par :
 - le repérage et l'orientation des jeunes,
 - la participation aux Commissions Locales et Départementales afin d'examiner le dispositif le plus adapté dans une logique de complémentarité,

- l'articulation de l'offre de service de Pôle Emploi avec celle de la Mission Locale du Val d'Orge et de la Mission Locale des Trois Vallées, dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat renforcé 2015-2017.
- Prescrire la nouvelle prestation de suivi dans l'emploi pour les Demandeurs d'Emploi de très Longue Durée ou sortants de dispositifs de l'IAE.
- Contribuer à l'augmentation des entrées de jeunes en contrat d'Alternance, contrat de Professionnalisation et contrat d'apprentissage en participant au **dispositif Réussite en Apprentissage** (mise en place du suivi **Pré Apprentissage au démarrage du contrat**, participation en lien avec la Préfecture et la Direccte aux **opérations « Carrefour des Métiers »**).
- Lutter contre les discriminations et le déficit de réseau professionnel du public de ces quartiers, par la **mobilisation du dispositif de parrainage** pour compenser des obstacles spécifiques d'accès à l'emploi, en s'appuyant dès sa mise en place sur la Plateforme Nationale.
- **Mobiliser l'offre de service Entreprise au profit des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires** par la promotion des candidatures par les conseillers Entreprise auprès des recruteurs.
- Renforcer le partenariat avec Nos quartiers ont du Talent (NQT).
- Développer des partenariats avec d'autres associations (FACE,...).

4-Participer à l'évaluation du Contrat de Ville

Pôle Emploi s'engage à communiquer les statistiques de marché du travail (STMT).

Les indicateurs de suivi du Contrat de Ville sont en cours d'arbitrage au niveau National au sein de la direction Générale de Pôle Emploi.

Engagements de l'Etat

- Pilotage de la Charte Entreprises et Quartiers.
- Soutien à la création d'entreprise dans le cadre du droit commun (NACRE, ACCRE,...).
- Soutien au réaménagement de locaux et de commerces dans les quartiers par une collaboration avec EPARECA et/ou la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires.
- Contribution à l'application de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts accompagnera le contrat de ville du Val d'Orge sur la thématique Emploi et Développement Economique dans le cadre de ses conditions propres d'intervention et de fonctionnement (examen au cas par cas au sein de ses comités d'engagement compétents).

Ainsi, les engagements ci-après seront à préciser et à développer dans le cadre de conventions entre les différents intervenants concernés :

- L'appui en expertise et en financement à la création d'entreprise par la mobilisation des dispositifs (prêts d'honneur, NACRE, accès plus simplifié à des prêts bancaires à taux zéro...) et de ses partenaires.
- La promotion des quartiers : appui en ingénierie d'expertise pour mettre en place une stratégie de valorisation de l'offre et d'attractivité des quartiers, développer des outils de communication, de commercialisation et d'animation des quartiers.
- L'accompagnement à l'émergence et à la sensibilisation pour la création d'entreprises par le dispositif CitésLab.
- Participation au financement d'opérations d'aménagement, de requalification économique, d'espaces publics.
- Contribution au financement d'étude de faisabilité et d'aide au démarrage d'activités dans le cadre des « Centres d'affaires de quartier »
- Contribution dans une phase d'amorçage de projets (chantiers d'insertion, pépinière d'entreprise au sein des quartiers...).

Engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne

Sous réserve des crédits disponibles permettant de déployer en tout ou en partie les actions prévues.

- Mobiliser les moyens prévus dans ses plans d'actions « **Réussir en banlieue** » à savoir informer, accompagner les porteurs de projets dans le cadre de réunions, conférences, évènements organisés par la CAVO, faciliter le financement des projets par l'organisation de convention de financement à la CCI Essonne visant au rapprochement des porteurs de projets et structures de financement, Et « Eveil à l'esprit d'entreprendre » visant à la sensibilisation des jeunes dans le cadre d'informations collectives au sein d'établissements scolaires, des Missions Locales.
- Mobiliser les moyens du point Apprentissage pour : informer et accompagner les jeunes sur leur orientations professionnelles (entretiens individuels, ateliers thématiques sur les métiers, les formations, l'apprentissage, la recherche de stage et d'entreprise).
- Contribuer à assurer la promotion de l'Alternance en sensibilisant et en mobilisant les entreprises.
- Co-organiser des jobs dating thématiques (handicap, apprentissage, industrie) et promouvoir les dispositifs « emplois » et les formations auprès des entreprises.

Engagements de la Chambre des Métiers de l'Artisanat de l'Essonne

La CMA s'engage à accompagner les quartiers en politique de la Ville de manière concertée et propose un socle d'actions s'intégrant dans la thématique Emploi et Développement Economique :

- Mobiliser ses moyens et mettre à disposition son expertise dans le cadre d'actions de promotion de l'alternance et du contrat d'apprentissage.
- L'animation d'ateliers sous la forme de « Réunion des futurs installés » pouvant être réalisées au sein des quartiers, et notamment de ou des futurs-es « Centres de lancement de jeunes entreprises ».

- L'appui des équipes de la CMA sur la communication des obligations de qualification professionnelle en particulier sur les métiers réglementés et préalables à la création.
- Le relai sur la prise en charge des projets détectés en amont comme étant en difficulté d'aboutissement (compétences, qualification, prévisionnel d'activité,...) ??
- L'accompagnement spécialisé et individualisé de porteurs de projets en phase de concrétisation de leur étude marché lors de la création de leur entreprise artisanale.
- La sensibilisation des créateurs sur les embauches du parcours d'Auto-Entrepreneur.
- L'appui des partenaires en matière d'immobilier d'entreprise et aux prescriptions artisanales.
- L'étude sur la mise en œuvre de formations complémentaires « futurs artisans » accessible par l'AIF et en lien avec les agences Pôles Emploi du territoire.

Engagements de T.I.C.E.

Dans ce domaine, T.I.C.E. est fortement impliqué sous plusieurs formes :

- Densifier l'offre de transport (maillage, amplitude horaire, fréquences) pour faciliter l'accès des habitants en transport en commun aux zones d'emploi et aux structures de formation. Cette politique répond aussi aux attentes des entreprises installées ou en voie d'installation dans les zones d'emploi qui peuvent connaître des difficultés de recrutement faute de transports collectifs satisfaisants. Le transport public apparaît dès lors comme un élément important du développement économique de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.
- Faciliter la mobilité et l'utilisation du transport en commun par les habitants par l'organisation d'ateliers-mobilité, séquences de formations et d'information des structures d'accueil des publics allocataires sur les tarifs sociaux.
- Recruter des demandeurs d'emploi. Avec 450 emplois actuels, T.I.C.E. est un employeur significatif qui recrute sur le bassin d'emplois, des emplois aidés ou non, faiblement qualifiés, auxquels il apporte des formations qualifiantes et un encadrement/tutorat de proximité. A ce titre, T.I.C.E. participe régulièrement aux Forums Emplois organisés par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

Ces politiques pourront s'inscrire dans les fiches actions de cette thématique, notamment N°1 à 7.

Engagements de la RATP

- Organiser des sessions d'informations aux métiers de la RATP.
- Accueillir au moins 15 stagiaires de 3èmes originaires de l'agglomération du Val d'Orge, dans le cadre de la convention Départementale, qui sera déclinée sur le territoire.
- Participer au réseau des partenaires de l'Emploi d'une part sur le volet demandes d'emploi des personnes issues des quartiers en Politique de la Ville afin d'en assurer un traitement et d'autre part, sur la tenue de permanences dans le cadre du Forum Emploi Permanent.

Engagements des Missions Locales du Val d'Orge et des Trois Vallées

- Contribution permanente d'un chargé de relation entreprise à l'instance de travail créée du « Forum Emploi Permanent » à cet effet pour promouvoir une analyse du marché, de l'offre d'emploi mobilisable, contribuer au recueil des entreprises locales et le ciblage des profils jeunes correspondants à la demande, dans le cadre de l'application de la politique de l'emploi et de son évolution.
- Collaboration permanente dans le cadre de la promotion de la mesure Emploi d'Avenir auprès du secteur marchand éligible ainsi que de la mise en place d'action concertée en lien avec le service développement économique de Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.
- Envisager la mise en œuvre de la « Garantie Jeunes » sur le territoire des deux Missions Locales sur la base d'une évaluation des expérimentations en cours sur le département de l'Essonne et en coopération avec l'Espace Dynamique d'Insertion.
- Contribuer avec la cellule RH de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la rencontre des entreprises pour promouvoir les outils de la politique de l'emploi (contrats aidés, mise en stage auprès des entreprises...).
- Faciliter l'accès aux jeunes résidents au sein des quartiers prioritaires aux sessions collectives dédiées au permis de conduire mises en œuvre en coopération avec le Conseil général et le Pôle de mobilité solidaire d'Etampes.

Les engagements sur la thématique Education et Citoyenneté

Engagements de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge

- Droit commun : mise à disposition et entretien des équipements culturels et sportifs pour différents événements (conférences-débats animations...), tarification spécifique, mise à disposition de moyens de communication et de transport en cas de besoin.
- Engager une démarche de réflexion autour de la recherche de mutualisation d'actions dans le cadre de la Réussite Educative.
- Activer les partenariats avec les acteurs de l'orientation et de la formation pour la réussite scolaire (chambres consulaires, conseil Régional, grandes écoles,...).
- Mise en synergie des acteurs, des compétences et des dispositifs existants pour favoriser les passerelles (ateliers sociolinguistiques, universités populaires de la citoyenneté,...).

Engagements de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Cofinancement et poursuite des dispositifs de Réussite Educative et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Mise en œuvre de nouveaux partenariats pour promouvoir la citoyenneté.
- Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques.

Engagements de la commune de Brétigny-sur-Orge

- Cofinancement et mise en œuvre des dispositifs de Réussite Educative et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Mise en œuvre de nouveaux partenariats pour promouvoir la citoyenneté.
- Maintien des ateliers sociolinguistiques et renforcement de la thématique Citoyenneté.
- Généralisation de permanences de thérapeutes scolaires et de psychologues afin de soutenir les enfants et les jeunes en décrochages scolaire.
- Création et développement d'actions autour de la parentalité, de la réussite scolaire (embauche d'un adulte-relais pour les quartiers réglementaire et en veille).
- Mise en œuvre d'actions spécifiques de soutien à la parentalité et à la citoyenneté en direction des enfants et des familles des gens du voyage sédentaires avec l'appui d'une structure dédiée.

Engagements de la commune de Saint-Michel-sur-Orge

- Cofinancement et poursuite des dispositifs de Réussite Educative (selon le soutien financier de l'Etat) et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Mise en œuvre de nouveaux partenariats pour promouvoir la citoyenneté.
- Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques.
- Développer des actions dédiées au soutien à la parentalité.

Engagements de la commune de Fleury-Mérogis

- Cofinancement et poursuite des dispositifs de Réussite Educative et du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Mise en œuvre de nouveaux partenariats pour promouvoir la citoyenneté.
- Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques.
- Construire un projet liant d'une part la lutte contre la délinquance juvénile, la lutte contre la récidive et d'autre part la mise en place d'ateliers chantiers d'insertion (ACI) créateurs d'emploi.
- Mobiliser les ressources et les partenaires pour que chaque enfant, notamment ceux suivis dans le cadre de la Réussite éducative, puisse avoir accès à l'orthophonie.

Engagements de l'Etat

- Sécurisation et pérennisation des financements au même niveau que l'année 2014 au titre du dispositif de Réussite Educative sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Michel-sur-Orge, Fleury-Mérogis et intégration de la commune de Brétigny-sur-Orge dans le cadre de ces financements.
- Maintenir le soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- Mobiliser prioritairement les ressources départementales et académiques pour le remplacement, dans les meilleurs délais, des enseignants du 1^{er} et du 2^{ème} degré (objectifs 48 heures).
- Maintenir les établissements classés en Réseau d'Education Prioritaire Jean Macé et Paul Eluard de Sainte-Geneviève-des-Bois sur toute la durée du contrat de ville.

- Maintien dans le réseau de l'éducation prioritaire des quatre écoles qui alimentent le REP Jean Macé et des 14 écoles du REP Paul Eluard.
- Maintenir, en lien avec l'éducation prioritaire, un régime de décharge pour les directeurs pour les écoles Descartes, Pascal et Lamartine de Saint-Michel-sur-Orge.
- Poursuivre la mise en œuvre du dispositif « Plus de Maîtres que de classes ».
- Mettre en cohérence les projets et les actions de l'Education Nationale avec ceux conduits dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville.
- Renforcer les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre des réseaux FOQUALE (formation qualification emploi ; cf. circulaire n°2013-035 du 29-3-2013).
- Activer les dispositifs de l'Education Nationale sous un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville, en priorité sur les quartiers réglementaires.
- Développer les partenariats avec les acteurs de l'orientation et de la formation (chambres consulaires, grandes écoles, Chambres consulaires, organismes de formation...) pour la réussite des jeunes sous statut scolaire ou en apprentissage.
- Soutenir les projets via le BOP 104 en encourageant les cofinancements via le fonds d'asile, migration intégration et le FSE pour les actions d'accès à la formation professionnelle, dans le respect des orientations 2015 de la direction générale des étrangers en France du 2-02-2015.
- Mettre en place et soutenir des formations à destination des professionnels au contact des populations.
- Soutenir la création de poste d'adulte relais, notamment à Morsang-sur-Orge, sous réserve de projets cohérents.
- Dans le cadre du développement du service civique, et sa probable universalisation, un effort sera consenti sous réserve que les dossiers et projets soient éligibles pour promouvoir ce dispositif.

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

- Soutien financier aux Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité.
- Soutien au financement de multiples structures, dans le cadre de la politique de financement de la CAF.
- Maintien de la Prestation de Service Unique aux structures d'accueil de jeunes enfants, de service ordinaire aux accueils de loisirs, des prestations de service, de coordination et animation collective famille pour les centres sociaux agréés, de service Relais Assistantes Maternelles et de service contrat enfance/jeunesse.
- Subventions dans le cadre de la Politique de la Ville et du dispositif Ville-Vie-Vacances.
- Subventions dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).
- Aide à l'investissement dans les champs de la petite enfance (structures d'accueil de jeunes enfants et relais assistantes maternelles) et des loisirs...

Engagements des Missions Locales du Val d'Orge et des Trois Vallées

- Contribuer à la dynamique de travail engagée pour promouvoir au sein des quartiers prioritaires la mise en place d'Adultes Relais.

- Mise en place de co-accompagnement social global des bénéficiaires du RSA majoré, notamment des jeunes femmes avec enfant(s), dans le cadre du protocole départemental de coopération avec la CAF.

Engagements de T.I.C.E.

En matière d'éducation et de citoyenneté, T.I.C.E. intervient fortement auprès des jeunes, en milieu scolaire ou non, et des adultes, dans les domaines suivants :

- Interventions dans les classes d'établissements scolaires élémentaires et secondaires, sur les règles d'usage des transports en commun, de citoyenneté et du « vivre ensemble ».
- Organisation ou participation à des animations locales avec les jeunes, autour de la citoyenneté.
- Accueil dans l'entreprise des stagiaires de troisième dans le cadre de stage de découverte des métiers.
- Intégration de séquences d'information transport dans des ateliers sociolinguistiques (4 000 personnes/an à l'OFFI, ateliers mobilité).
- Participation à des ateliers pédagogiques ou collectifs de parents animés par des associations sur des thématiques mobilité/déplacements.
- Participation à des programmes de Réussite Educative (Bus des Parents).
- Constitution et animation de collectifs d'usagers (Club des Femmes de la L 402).

Ces expériences peuvent être déclinées et adaptées au contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, notamment à travers les fiches actions N°12 à 16.

Les engagements sur la thématique Prévention de la Délinquance – Accès aux droits

Engagements de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

- Fédérer les acteurs de la prévention de la délinquance afin de définir une stratégie d'intervention partagée et coordonnée sur le territoire.
- Mettre en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Cofinancement d'un poste de coordinateur CISPD.
- Conforter les permanences d'accès aux droits à la Maison du Droit et de la Justice (avocats, juristes...).
- Soutien financier aux associations (CEPFI, CIDFF, Accueil solidarité Fleury, Soutien Ecoute Prison...).

Engagements de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Participer à la réflexion portant sur la définition d'une stratégie d'intervention partagée et coordonnée sur le territoire.
- Participer à la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Mettre en place des cellules individualisées.
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité.

Engagements de la commune de Brétigny-sur-Orge

- Participer à la réflexion portant sur la définition d'une stratégie d'intervention partagée et coordonnée sur le territoire.
- Participer à la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Mettre en place des cellules individualisées.
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité.
- Conforter l'accès au droit, à la justice de proximité, l'aide aux victimes et à la prévention de la récidive.
- Réflexion partagée sur des vecteurs sportifs pour attirer et approcher des jeunes en phase de désocialisation.
- Mener une réflexion portant sur l'aménagement des lieux publics pour favoriser un sentiment de sécurité (vidéosurveillance, partenariat avec la SNCF).
- Mettre en place des animations pour réinvestir les espaces publics et travailler avec les bailleurs à des réaménagements extérieurs.
- Renforcer les missions de prévention de la Police Municipale.

Engagements de la commune de Saint-Michel-sur-Orge

- Participer à la réflexion portant sur la définition d'une stratégie d'intervention partagée et coordonnée sur le territoire.
- Participer à la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Mettre en place des cellules individualisées.
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité.
- Renforcer les actions d'information et lutter contre le non-recours aux droits.
- Développer des ateliers logement en faveur de l'accès et du maintien dans le logement.

Engagements de la commune de Fleury-Mérogis

- Participer à la réflexion portant sur la définition d'une stratégie d'intervention partagée et coordonnée sur le territoire.
- Participer à la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Mettre en place des cellules individualisées.
- Partage de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité.
- Volonté d'être « ville pilote » sur des dispositifs innovants en termes de prévention de la délinquance compte-tenu de la présence du centre pénitencier et des nombreux acteurs de terrain (SPIP, PJJ, ADAP,...) afin de lier d'une part la lutte contre la délinquance juvénile, la lutte contre la récidive et d'autre part la mise en place d'ateliers chantiers d'insertion (ACI), créateurs d'emplois.

Engagements de l'Etat

- Maintien des effectifs de la Police Nationale dans les quartiers prioritaires, vécus et en veille.
- Mobiliser des moyens humains et financiers pour l'application des conventions avec les ministères de la Justice et de l'Intérieur (Justice de proximité, prévention de la récidive, lutte contre les discriminations, actions pénales contre les phénomènes de délinquance,...) et le déploiement des dispositifs de Police Nationale existants sur les quartiers en Politique de la ville.
- Accompagner la CAVO pour la définition d'une stratégie partagée avec les acteurs de prévention de la délinquance, ainsi que la mise en œuvre d'un CISPD.
- Cofinancements du FIPD pour la réalisation d'un diagnostic local, un poste de coordinateur du CILSPD, le développement des actions de prévention et de traitement de la délinquance.
- Poursuite des partenariats Education Nationale et direction Départementale de la Sécurité Publique : prévention contre les stupéfiants, drogues (interventions d'un policier formateur Anti-Drogues auprès des élèves de primaire, collège et lycée sur les 5 communes), dangers d'Internet, harcèlement, jeux dangereux, rappel de la loi, civisme et citoyenneté.
- Poursuivre la transmission de données sur les phénomènes de délinquance via la signature d'une charte de confidentialité.
- Favoriser la mise en œuvre des stratégies nationales et départementales de prévention de la délinquance et de la récidive.
- Soutenir les actions de lutte contre les violences faites aux femmes.

Engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

- Instauration des « rendez-vous des droits » en direction des publics issus des quartiers en Politique de la Ville.
- Contribuer à améliorer le non-recours aux droits.

Engagements des Missions Locales du Val d'Orge et des Trois Vallées

- Contribuer à l'amélioration de la réinsertion des sortants de prison et la lutte contre la récidive, notamment par l'action des Missions Locales au sein de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis.
- Promouvoir des issues de travail au sein l'environnement local en lien avec les collectivités, les associations, les entreprises notamment par la mise en œuvre des emplois d'avenir et/ou autres mesures d'insertion professionnelle favorisant l'insertion et de nature à infléchir la récidive.

Engagements de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

L'OFII est un acteur incontournable du dispositif d'accueil et d'intégration des personnes immigrées. En effet, l'Office assure la gestion du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) en direction des étrangers ayant vocation à résider durablement en France.

Au travers de ces missions et prérogatives, l'OFII s'engage à :

- Mobiliser les moyens de la plate-forme d'accueil et d'intégration afin de contribuer à l'accès aux droits des étrangers et notamment des femmes (sessions d'information et de formation civique, linguistique, sur les droits et devoirs, ...).

Engagements de T.I.C.E.

Opérateur de transport desservant 21h/24 et 7 jours sur 7 environ 25 quartiers prioritaires, T.I.C.E. développe une politique forte de prévention/sécurité pour garantir le fonctionnement du réseau, la sécurité des voyageurs et des personnels. Cette politique repose sur quatre piliers :

- Moyens techniques de sécurisation : radiolocalisation des bus, PC, exploitation, sécurité, vidéo protection des bus et des stations sensibles.
- Moyens humains déployés sur el réseau (plus de 70 agents de médiation et contrôle).
- Actions partenariales avec le Service de Sécurité Publique, les Directions Prévention et Sécurité collectives territoriales, mais aussi l'Education Nationale, les associations, les structures de quartiers.
- Renforcement de l'ancrage du réseau dans les quartiers pour modifier l'image du réseau et sa relation avec les habitants/usagers.

A ce titre, les actions N°20 à 25 peuvent constituer des cadres d'intervention de T.I.C.E. sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, auprès des jeunes (fiches actions n°20 à 22 et 24), auprès des partenaires et acteurs de prévention de la délinquance.

S'agissant des violences faites aux femmes (fiche action n°25), T.I.C.E. est prêt à développer un partenariat sur ce plan, pour sensibiliser ses personnels en contact avec le public à ces risques et améliorer la protection des usagers sur son réseau.

Quant à l'accès aux droits, T.I.C.E. est fortement engagé dans ce domaine, notamment à propos des tarifs sociaux pour lesquels les taux de non-recours sont encore trop élevés (50 à 60%). T.I.C.E. développe des actions d'information et d'accompagnement à l'accès à ces titres, tant vers les structures accueillant des publics allocataires que vers les bénéficiaires potentiels eux-mêmes. T.I.C.E. s'inscrit donc dans cette politique du contrat de ville, au travers de la fiche action n°26.

La fiche action n°27 de consolidation des dispositifs et des réseaux d'acteurs offre aussi une garantie d'efficacité collective des acteurs, à laquelle T.I.C.E. participera activement.

Les engagements sur la thématique Habitat et Cadre de Vie

Engagements de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

- Mettre en œuvre le plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH).
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces publics d'intérêt communautaire.
- Mettre en place une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Mettre en place une instance partenariale de coordination des impayés locatifs à l'échelle intercommunale pour prévenir les expulsions.
- Poursuivre les actions de prévention innovantes en direction des copropriétés fragiles, à l'instar du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC).
- Développer des actions d'information et de sensibilisation afin de lutter contre la précarité énergétique au travers des moyens existants (City Bus...) et du projet de la Cité Val Vert Croix blanche
- Fédérer les acteurs pour développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité au sein des quartiers.

Engagements de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Mettre en place une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler

la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.
- Participer à la coordination des impayés locatifs à l'échelle intercommunale pour prévenir les expulsions.
- Mettre en œuvre le POPAC en direction des copropriétés des Fées, Rosenberg, Grimaud et de l'Eperon.
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- Définition concertée avec les bailleurs, les communes et l'Etat autour de l'abattement de TFPB dans le cadre d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ainsi que la mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participer au financement de projets sur des aménagements urbains, des réhabilitations ou la création d'équipements d'intérêt communal.
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces public d'intérêt communal.

Engagements de la commune de Brétigny-sur-Orge

- Mettre en place une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.
- Participer à la coordination des impayés locatifs à l'échelle intercommunale pour prévenir les expulsions.
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- Définition concertée avec les bailleurs, les communes et l'Etat autour de l'abattement de TFPB dans le cadre d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ainsi que la mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participer au financement de projets sur des aménagements urbains, des réhabilitations ou la création d'équipements d'intérêt communal.
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces public d'intérêt communal.
- Collaboration avec les bailleurs sur la mise en place d'animation en pieds d'immeuble et le maintien de commerces de proximité en pieds d'immeuble.
- Développer les dispositifs de transport à la demande en direction des publics les plus fragilisés (navette en partenariat avec les commerçants).
- Créer une commission d'attribution mixte élus-habitants au premier trimestre 2015.
- Favoriser l'implantation et la pérennisation d'activités de proximité en pieds d'immeubles.
- Impliquer les habitants dans l'animation et la gestion de leur cadre de vie (adulte-relais, bailleurs sociaux).
- Développer et consolider les partenariats et la transversalité avec les bailleurs sociaux.

Engagements de la commune de Saint-Michel-sur-Orge

- Mettre en place une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.
- Participer à la coordination des impayés locatifs à l'échelle intercommunale pour prévenir les expulsions.
- Mettre en œuvre le POPAC en direction des copropriétés Jacques Ibert, Allégro, Messenger, Gounod Debussy, Verdun, Massenet, Bellevue, Boieldieu-Bizet, Liers et Charpentier.
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- Définition concertée avec les bailleurs, les communes et l'Etat autour de l'abattement de TFPB dans le cadre d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ainsi que la mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participer au financement de projets sur des aménagements urbains, des réhabilitations ou la création d'équipements d'intérêt communal.
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces public d'intérêt communal.

Engagements de la commune de Fleury-Mérogis

- Mettre en place une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.
- Participer à la coordination des impayés locatifs à l'échelle intercommunale pour prévenir les expulsions.
- Cofinancer le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.
- Définition concertée avec les bailleurs, les communes et l'Etat autour de l'abattement de TFPB dans le cadre d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ainsi que la mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participer au financement de projets sur des aménagements urbains, des réhabilitations ou la création d'équipements d'intérêt communal.
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces public d'intérêt communal.
- Participer au financement de projets sur des aménagements urbains, des réhabilitations ou la création d'équipements d'intérêt communal dans le cadre d'une opération d'intérêt régionale
- Entretien des bâtiments, voiries et espaces public d'intérêt communal.

- Développer des actions pour améliorer la propreté du site et sensibiliser les habitants au respect du cadre de vie. Utiliser les évènements organisés en pieds d'immeuble pour développer de la sensibilisation
- Travail à mener sur la précarité énergétique face à l'augmentation constante des charges notamment sur les Résidences.
- Développer des projets autour de l'accueil des nouveaux habitants
- Soutenir la création et le maintien des amicales de locataires.

Engagements de l'Etat

- Accompagnement d'une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Financement des projets de réaménagement, requalification et de création d'équipements, notamment de projet d'intérêt régional.
- Appui aux projets de prévention des copropriétés fragiles, y compris hors des opérations de rénovation thermique.
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB pour une définition dans le cadre d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ainsi que la mise en place d'un comité de suivi annuel.
- Participation à la coordination des impayés locatifs pour prévenir les expulsions.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.

Engagements des bailleurs sociaux

Chaque bailleur sera sollicité dans le cadre de ses prérogatives et dans les limites et contraintes imposées par la réglementation et les évolutions du cadre institutionnel.

- Maître d'ouvrage de leurs projets de rénovation et de restructuration intégrés dans le présent contrat.
- Accompagnement d'une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers en Politique de la Ville, sans fragiliser les autres quartiers et notamment les quartiers en veille. A ce titre, une réflexion sera engagée dès le 2^{ème} semestre 2015 pour la mise en place d'une Convention intercommunale de mixité sociale, visant à articuler la politique d'attribution de logements sociaux avec les objectifs du contrat de ville, telle que visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Dans le cadre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, maintien de l'abattement de TFPB pour une définition dans le cadre d'un plan d'actions pour l'utilisation de l'enveloppe ainsi que la mise en place d'un comité de suivi annuel.

- Participation à la coordination des impayés locatifs pour prévenir les expulsions.
- Partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation.

Engagements du Conseil Régional d'Ile-de-France

- Financement de projets de réaménagement, requalification et de création d'équipements intégrés au présent contrat.
- Appui aux projets de prévention des copropriétés fragiles, y compris hors des opérations de rénovation thermique.
- Soutien au projet de transport et de déplacement portés par les acteurs du territoire.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts accompagnera le contrat de ville du Val d'Orge sur la thématique Emploi et Développement Economique dans le cadre de ses conditions propres d'intervention et de fonctionnement (examen au cas par cas au sein de ses comités d'engagement compétents).

Ainsi, les engagements ci-après seront à préciser et à développer dans le cadre de conventions entre les différents intervenants concernés :

- Appui en matière d'ingénierie sur les opérations de réaménagement, requalification, rénovation du contrat de ville, notamment en matière de cofinancement d'études pré-opérationnelles menées par l'EPARECA et les communes de Saint-Michel-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge et Fleury-Mérogis.
- Appui en ingénierie sur les dispositifs contractualisés avec l'ANAH : Observatoire Copropriétés, POPAC.
- Etude de financement en prêts sur fonds d'épargne pour les opérations d'équipements publics d'aménagement.

Engagements de T.I.C.E.

Dans le cadre de cette thématique, le transport public peut intervenir à plusieurs niveaux, par :

- Le renforcement de l'offre de transport dans les quartiers concernés (maillage, proximité, densité et qualité de l'offre). Cette politique contribue à désenclaver les quartiers, développer la mobilité des habitants, améliorer l'animation des quartiers.
- Une meilleure intégration des dessertes dans les quartiers, en particulier à la faveur des ORU qui peuvent alors mieux insérer le transport au cœur du quartier. Simultanément, la rénovation du bâti et des espaces publics, le transport peut développer une politique de rénovation des dessertes, des autobus (y compris des bus « propres » et silencieux) et stations. Ces rénovations conjuguées contribuent à améliorer l'image du quartier.
- Veiller à la sécurité et la propreté des espaces publics de transport (stations, gares routières) par le choix d'équipement de confort et de sécurité adaptés.
- Partenaires des GUSP dans plusieurs communes, T.I.C.E. peut également collaborer aux GUSP des quartiers du contrat de ville (fiche action n°32).

Engagements de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

- Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé menées dans le cadre de l'Atelier Santé Ville (ASV) à l'échelle intercommunale.
- Finaliser le diagnostic santé et formaliser un plan d'actions en 2015.
- Cofinancer la création d'une structure pluridisciplinaire de santé.
- Engager une réflexion d'opportunité de mise en place d'un Contrat Local de Santé avec l'ARS.

Engagements de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Participer aux groupes de travail de l'Atelier Santé Ville intercommunal et aux actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Contribuer à l'implication des Conseils citoyens.

Engagements de la commune de Brétigny-sur-Orge

- Participer aux groupes de travail de l'Atelier Santé Ville intercommunal et aux actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Contribuer à l'implication des Conseils citoyens.
- Création d'un pôle de santé pluridisciplinaire regroupant l'ensemble des professionnels de santé et mise à disposition de locaux pour accueillir 4 médecins au sein de l'éco-quartier Claude Bois Badeau.
- Créer et animer des groupes de professionnels de la santé (pharmaciens, médecins,...) et développer des actions de sensibilisation interpartenariales.

Engagements de la commune de Saint-Michel-sur-Orge

- Participer aux groupes de travail de l'Atelier Santé Ville intercommunal et aux actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Contribuer à l'implication des Conseils citoyens.
- Poursuivre les actions locales de prévention et de promotion de la santé.
- Renforcer le réseau partenarial et valoriser l'implication des habitants via le collectif d'utilisateurs.

Engagements de la commune de Fleury-Mérogis

- Participer aux groupes de travail de l'Atelier Santé Ville intercommunal et aux actions de prévention et d'éducation à la santé.
- Contribuer à l'implication des Conseils citoyens.
- Mobiliser les ressources et les partenaires pour que chaque enfant, notamment ceux suivis dans le cadre de la Réussite éducative, puisse avoir accès à l'orthophonie.

Engagements de l'Etat

- Soutien financier à l'atelier Santé Ville de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge (poste de coordinateur).
- Sécuriser le financement des postes ASV sur la durée du contrat.
- Mobiliser les moyens humains (médecins, infirmiers scolaires...) et activer les dispositifs de l'Education Nationale sur un mode partagé avec les acteurs du contrat de ville, en priorité sur les quartiers en Politique de la Ville.

Engagements de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

- Développer sur le territoire de la Communauté d'Agglomération une approche globale et cohérente en matière de santé en prenant en compte les besoins actuels mais aussi les besoins liés aux projets d'aménagement.
- Partager des indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation du volet santé du contrat de ville avec l'ensemble des signataires.
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé des collectivités territoriales et des associations intervenant sur le territoire, en lien avec l'Atelier Santé Ville (ASV).
- Accompagner les structures d'exercice collectif (centre de santé, maisons de santé, pôle de santé) dans le cadre des appels à projets.
- Participer à la réflexion sur l'éventuelle mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé Intercommunal à partir d'un diagnostic partagé des besoins de santé.
- Développer les relations ville-hôpital pour améliorer la prise en charge des patients entre les Centres Hospitaliers de référence du territoire et la médecine de ville.
- Renforcer le soutien aux actions mises en œuvre par l'Atelier Santé Ville dans le cadre des appels à projets de l'agence.

Engagements des Missions Locales du Val d'Orge et des Trois Vallées

- Faciliter l'accès autant que de besoin ou de nécessité à tout jeune résidant au sein des quartiers en Politique de la Ville aux parcours de santé proposé et en partenariat avec la CPAM.

Engagements de T.I.C.E.

T.I.C.E. s'engage à collaborer à travers la fiche action n°36 « Mobilité pour favoriser l'accès à la santé ».

Desservant de nombreux équipements de santé (dont le CHSF du Centre Essonne), le réseau T.I.C.E. peut encore renforcer son maillage pour mieux relier certains de ces équipements aux quartiers de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

L'accès aux transports en commun en est facilité par plusieurs mesures : la carte améthyste désormais gratuite pour les personnes âgées et handicapées, l'équipement complet du réseau en bus accessibles (planchers bas, espace UFR, palette amovible, information dynamique) et un grand nombre de stations et d'arrêts accessibles.

Les engagements sur la thématique Vie des quartiers

Engagements de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

- Organiser et coordonner la mise en œuvre du Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FACIL).
- Pérenniser les actions de proximité favorisant l'animation sociale du quartier.
- Favoriser l'accès à la culture et la promotion d'activités sportives en facilitant notamment l'accès aux équipements.

Engagements de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois

- Pérenniser les actions de proximité favorisant l'animation sociale du quartier.
- Favoriser l'accès à la culture et la promotion d'activités sportives.
- Accompagner et faciliter la prise d'initiatives des habitants et des associations.

Engagements de la commune de Brétigny-sur-Orge

- Pérenniser les actions de proximité favorisant l'animation sociale du quartier.
- Favoriser l'accès à la culture et la promotion d'activités sportives.
- Accompagner et faciliter la prise d'initiatives des habitants et des associations.

Engagements de la ville de Saint-Michel-sur-Orge

- Création d'un « pôle ressources » destiné aux associations.
- Pérenniser les actions de proximité favorisant l'animation sociale du quartier.

- Favoriser l'accès à la culture et la promotion d'activités sportives.
- Accompagner et faciliter la prise d'initiatives des habitants et des associations.

Engagements de la commune de Fleury-Mérogis

- Pérenniser les actions de proximité favorisant l'animation sociale du quartier.
- Favoriser l'accès à la culture et la promotion d'activités sportives.
- Accompagner et faciliter la prise d'initiatives des habitants et des associations.

Engagements de T.I.C.E.

En renforçant son ancrage dans les quartiers, T.I.C.E. a développé des actions d'appui aux initiatives locales et associatives en liaison avec le transport.

Ces financements sont conventionnés avec les structures partenaires et dispensés au titre de plans d'actions partagés qui y sont inscrits. T.I.C.E. est prêt à s'engager dans ce sens sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge dans le cadre des fiches actions n°40 et 41.

Par ailleurs, T.I.C.E. peut également participer aux Conseils Citoyens, en tant que service public de transport, sur des thématiques transports et interfacées avec le transport.

Les engagements sur les thématiques Egalité Femmes/Hommes et lutte contre les discriminations

Engagements de l'Etat

- Provisionner à hauteur de 10 000 € pour l'ingénierie (sous réserve de validation du CGET).

Engagements de la CAVO

- Initier le travail en réseau.
- Elaborer le diagnostic local et un plan d'actions à l'échelle du territoire.

Engagements des communes

- Mettre en œuvre et/ou pérenniser les actions de sensibilisation en faveur de l'égalité femmes/hommes.
- Participer au travail en réseau.

Engagements de T.I.C.E.

Avec une fréquentation du réseau majoritairement féminine, T.I.C.E. est donc concerné par cette thématique, sous trois angles :

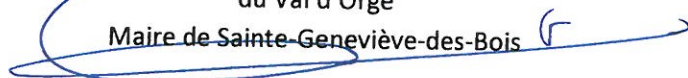
- En tant qu'employeur l'entreprise développe une politique intégrée en matière d'égalité femmes/hommes. Elle a notamment pour effet d'ouvrir davantage aux femmes des métiers du transport traditionnellement occupée par les hommes (conducteurs, contrôleurs).
- En tant que service public, T.I.C.E. doit veiller à ce que ses personnels dispensent un service à l clientèle qui assure une égalité femmes/hommes.
- Dans ses actions partenariales au sein des quartiers, T.I.C.E. recherche des opportunités d'actions relevant de cette thématique, telle que le « Club des Femmes de la 402 ».
- D'autres actions spécifiques d'égalité femmes/hommes peuvent être déployées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, dans le cadre de la fiche action n°43.

SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DU VAL D'ORGE

Olivier LEONHARDT

Président de la Communauté d'Agglomération
du Val d'Orge

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



Bernard SCHMELTZ

Préfet de l'Essonne



Bernard ZUNINO

Maire de Saint-Michel-sur-Orge



Joël MATHURIN

Préfet Délégué à l'Égalité des Chances de l'Essonne

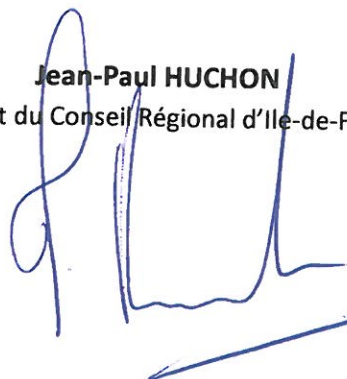
Nicolas MEARY

Maire de Brétigny-sur-Orge



Jean-Paul HUCHON

Président du Conseil Régional d'Île-de-France



David DERROUET

Maire de Fleury-Mérogis

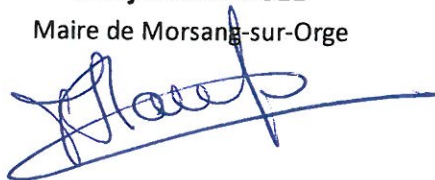


François DUROVRAY

Président du Conseil Départemental de l'Essonne



Marjolaine RAUZE
Maire de Morsang-sur-Orge



Pierre-Yves DUWOYE
Recteur de l'Académie de Versailles



Régis PELISSIER
Directeur Interrégional Ile-de-France de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Madame PEREIRA-GOMES
Présidente de la Caisse d'Allocations
Familiales de l'Essonne



Jean-Luc RAVIS
Directeur Territorial Essonne de Pôle Emploi



Michel HUGUET
Délégué Territorial de l'Agence Régionale
de Santé d'Ile-de-France




Eric LALLEMENT
Procureur de la République

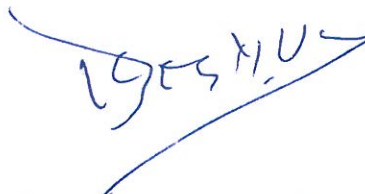


Laurent MUNEROT
Président de la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat de l'Essonne

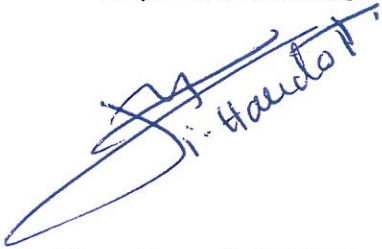
Céline DOURDAN
Directrice Générale SA HLM Essonne Habitat



Philippe LAVIALLE
Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de l'Essonne



Eric MADELRIEUX
Président Directoire SA HLM
Coopération et Famille

PG


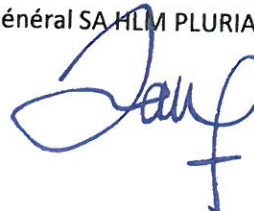
Jean-Alain STEINFELD
Directeur Général SA HLM OSICA



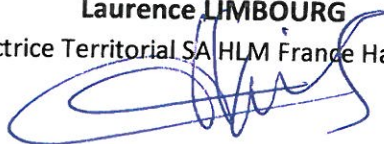
Pierre-François GOUIFFES
Président Directoire SA HLM Efidis

PG


Alain NICOLE
Directeur Général SA HLM PLURIAL NOVILIA



Laurence LIMBOURG
Directrice Territoriale SA HLM France Habitation



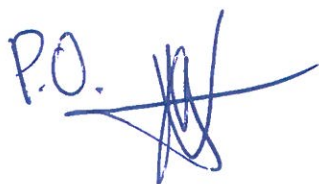
Etienne CHARRIAU
Directeur de la Gestion Immobilière
VILOGIA

Pierrick BOUTELEUX
Directeur Territorial SA HLM Immobilière 3F

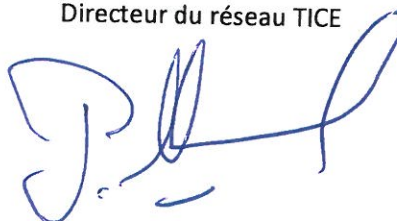


Christian COLLARD
Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance
Maladie de l'Essonne

Michèle ATTAR
Directrice Général Toit et Joie

P.O.


Patrick MUNSCH
Directeur du réseau TICE



ANNEXES

Annexe 1 : Présentation des projets d'investissement des communes

Annexe 2 : Protocoles et conventions (*en cours d'élaboration*)

Annexe 1 : Présentation des projets d'investissement des communes

Sainte-Geneviève-des-Bois

- ✓ Maison des projets et centre de ressources associatif
- ✓ Médiathèque nouvelle génération

Brétigny-sur-Orge

- ✓ Requalification et réaménagement des territoires rétrocédés par le Ministère de la Défense à la ville de Brétigny (quartier La Roseraie)
- ✓ Réhabilitation du centre commercial La Fontaine et redynamisation du tissu associatif du quartier Nord (Rosière-La Fontaine)

Saint-Michel-sur-Orge

- ✓ Réhabilitation de l'ensemble de la résidence Boieldieu-Bizet et requalification des espaces extérieurs
- ✓ Création d'un espace de centralité, d'animation urbaine et commerciale du Bois des Roches
- ✓ Requalification et sécurisation de l'entrée nord du quartier

Fleury-Mérogis

- ✓ Requalification des espaces extérieurs des Aunettes
- ✓ Réhabilitation du Centre Musical et Artistique
- ✓ Réhabilitation de la salle Wiener

Maison des projets et centre de ressources associatif

Place Dimitrov, aux Aunettes de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Ce projet se donne pour objectif la création d'un équipement dédié d'une part à l'accès à la Culture et aux savoirs, et d'autre part aux initiatives citoyennes, aux associations, à la participation des habitants, au lien social et à la Solidarité. Il est donc constitué de **deux entités distinctes** : la « **Maison des Projets** », au rez-de-chaussée, et une « **Médiathèque** » nouvelle génération pour les trois niveaux supérieurs.

I. « La Maison des Projets »

Située au rez-de-chaussée de l'équipement, cette « Maison des projets »

est un lieu ensemblier qui réunit :

1. Un centre de ressources associatif

1.1 Présentation

Celui-ci offre un pool logistique mutualisé pour répondre aux besoins d'espaces et de fonctionnement des associations. Cet ensemble s'articule autour d'un hall d'accueil ouvert intégrant un espace « café » : c'est un lieu de vie et de rencontre.

Les nouveaux services proposés aux associations :

- Accueil : il s'agit du point d'ancrage de l'utilisation des espaces et des demandes de services.
- Domiciliation, réception / expédition courriers.
- Reproduction documentaire.
- Mise à disposition de salles de réunion de 40 ou 80 ou 120m² (un même espace modulaire).
- Mise à disposition de bureaux (4).
- Mise à disposition d'espace de stockage.
- Panneaux d'information.
- Demande et offre de bénévolat.

1.2 Fonctionnement

La volonté est de structurer une utilisation « en autonomie », comme un « self-service » : les créneaux de réservation des espaces, comme pour un cours de tennis, sont disponibles par affichage et sont attribués au premier demandeur. Les personnes ressources du Centre d'accueil coordonnent et centralisent les réservations, l'affichage et accompagnent les demandes spécifiques des structures associatives du quartier comme de l'ensemble de la ville.

1.3 Les principales structures utilisatrices pressenties

- **Le Conseil Citoyen** : conformément à la loi, celui-ci est porté par une raison sociale associative. Au regard de la fréquence de rencontres pressentie, le Conseil Citoyen n'a pas nécessairement besoin d'un espace exclusif dédié mais plutôt de créneaux qui lui soient spécifiquement réservés de telle sorte que son fonctionnement puisse être défini à rythme régulier. Le conseil citoyen est en cours de constitution.
- **Le Conseil des Sages** : constitué de 42 membres et articulé par quatre commissions distinctes, le Conseil des Sages est une instance active et dont les fréquences de rencontres sont très élevées en raison de ses nombreuses initiatives.
- **La Confédération Syndicale des Familles** : structure principale de la représentation collective des habitants, et notamment des locataires (enquête de satisfaction, information, animation et actions collectives), la C.S.F mérite un cadre de travail à même d'accueillir un nombre croissant d'habitants.
- **Les autres structures identifiées comme utilisatrices potentielles** pour leurs besoins en salles de réunions et bureaux de permanence sont nombreuses : La Formathèque du CEPFI, l'ACAFI, la Maison Départementale de lutte contre le Diabète et l'Obésité, le Club Informatique des Aunettes, le Secours Populaire, la CNL, Femmes dans la Cité...etc.

2. L'espace de concertation des habitants.

Outil technique du Conseil Citoyen, l'espace de concertation des habitants (actuellement situé à la Maison des Services Publics) est un lieu d'information, de signalements, de demandes : chaque habitant peut venir s'informer de l'actualité des projets du quartier, de leurs avancées, discuter les propositions, faire des observations, amendements, et par ailleurs adresser des demandes, ou faire des propositions... Un nouveau service est envisagé dans « La Maison des Projets » : un médiateur auprès des habitants pour relayer leurs demandes, notamment non-satisfaites, auprès des institutions (collectivités, bailleurs sociaux, transporteurs...etc.).

Cet espace est actuellement ouvert un samedi matin sur deux, un mercredi après-midi sur deux, et propose des réunions d'information selon l'actualité : rencontres avec les riverains d'un aménagement, ou information de réformes institutionnelles comme la réforme des rythmes scolaire ou encore le conseil citoyen à naître.

Cet espace de concertation prend naturellement place au sein de « La Maison des Projets », il est également mis à disposition des autres acteurs institutionnels essentiels à la vie du quartier, notamment les bailleurs sociaux pour leurs propres réunions d'information et de concertation (projets de réhabilitations en cours de Effort Rémois et de 3F).

3. Le « Pôle Socioculturel »

Il s'agit de réserver des créneaux d'utilisation consacrés aux actions et animations existantes ou en projet à destination des familles et des parents : des ateliers sociolinguistique (ASL) d'alphabétisation, les « ateliers santé ville » (ASV) d'information et de prévention, les actions collectives du Centre Communal

d'Action Sociale (prévention des impayés, du surendettement, information pour l'accès aux droits, ateliers recherche d'emploi...etc.) ainsi que des permanences : CIDF, MEDIVIPPP, CAF, SNC... etc.

Par ailleurs, en lien avec le dispositif de Réussite Educative, les actions de soutien à la Parentalité, axe majeur du nouveau Contrat de Ville, trouveront leur point d'ancrage dans ce nouvel ensemble.

Synthèse

La principale valeur-ajoutée du projet est de réunir au sein d'un même espace l'ensemble des ressources nécessaires à la participation des citoyens. L'efficience et la réussite du projet est de combiner des réponses aux besoins des associations et des entités collectives (conseil citoyen, conseil des sages...etc.) dans un seul et même lieu : une « ruche » d'initiatives et de participation. La technicité de la coordination est le point d'orgue de cette réussite : établir une chalandise et une fréquentation qui optimise le taux d'occupation et d'usages à partir de « créneaux » différenciés.

Le rez de chaussée de « La Maison des Projets » : un lieu commun, partagé, qui permet d'une part aux citoyens, aux habitants et aux collectifs associatifs de disposer de conditions optimum pour agir au service de l'intérêt général, et qui d'autre part offre aux acteurs institutionnels un lieu de centralité avec ergonomie, confort et modernité pour travailler auprès des habitants et des usagers.

Espace modulaire, multifonctions, La « Maison des Projets » incarne la volonté d'investir concrètement le lien social, la solidarité, et les initiatives collectives dans un lieu très moderne, de haute qualité et profitant d'une forte visibilité.

La Maison des projets au rez-de-chaussée, une médiathèque très moderne au-dessus, c'est le projet phare du quartier des Aunettes.

On peut y passer aussi pour accéder aux trois niveaux supérieurs et entrer dans la Médiathèque nouvelle génération.

II. Une médiathèque nouvelle génération

La requalification de la Place Dimitrov, cœur du quartier des Aunettes, sans aménagement ni fonction, était une action inscrite au programme de l'ORU des Aunettes dès 2002. Donnant suite à l'étude réalisée pour la CAVO en matière d'offre d'équipements culturels, le projet de création d'une médiathèque sur la Place Dimitrov a été retenu comme prioritaire.

Ce projet initialement prévu en 2007 n'a pas pu être réalisé, comme celui de la reconstruction de l'Ecole Pergaud (finalement réhabilitée) faute de crédits.

La Communauté d'Agglomération du Val d'Orge, principale contributrice, ainsi que la commune dans son nouveau schéma directeur de l'offre culturelle en matière d'équipements, font une priorité de la création de cette médiathèque, à toute proximité de cinq écoles primaires et des deux collèges de la ZUS, à côté du Lycée Einstein, et au service des 8 500 habitants des Aunettes.

Fidèle à ses orientations, la Municipalité entend réaliser un grand projet au service de toute la ville, de tous les génovéfains et pas seulement ceux résidant au sein de la Z.U.S, ce qui exige un équipement de haute-qualité qui donne envie à tous de s'y rendre.

Descriptif sommaire :

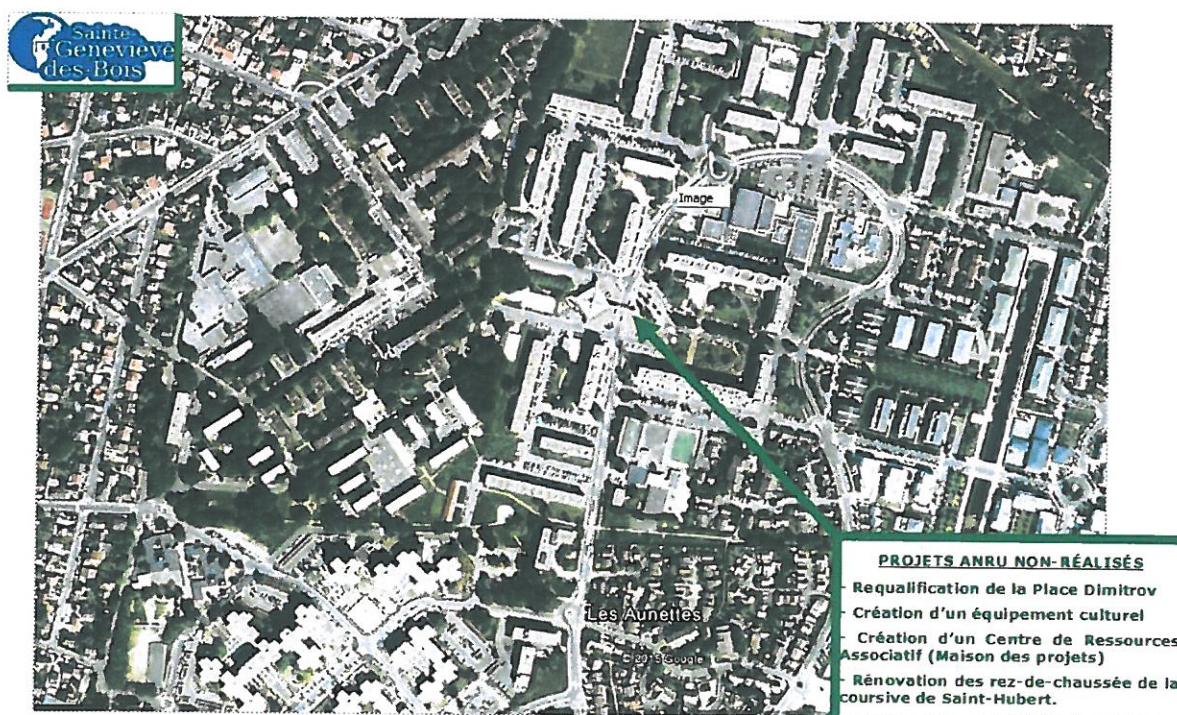
L'offre d'équipement est une médiathèque numérique associant des sources documentaires (ouvrages) classiques et des sources numériques.

En cours de définition, la taille (estimation prévisionnelle) de celle-ci est de 1600 m².

Suivant les préconisations issues de l'étude des besoins (prestation en cours de restitution à la C.A.V.O), le cahier des charges de l'étude de faisabilité met en exergue le manque d'offre globale de la commune et la nécessité de la développer. Elle souligne également le déficit d'offre d'équipements culturels structurants pour les 8500 habitants du quartier des Aunettes.

Les principales options étudiées sont :

- de structurer l'équipement sur 3 niveaux de 400 m².
- d'y associer un auditorium, espace adjacent de 400 m², partie intégrante de la Médiathèque (diffusion de documents filmiques et conférences).



PREMIERE APPROCHE BUDGETAIRE

	H.T.	T.T.C
BUDGET GLOBAL POUR L'EDIFICE « Maison des projets » du RDC	1,5 M €	182 M €
La surface du rez-de-chaussée « Maison des Projets » : 400 m ² (intégrant le centre de ressources associatif, l'espace de concertation des habitants, le pôle socioculturel).		4 500 € au m ²
BUDGET GLOBAL POUR LA MEDIATHEQUE	6 M €	7,2 M €
La surface Médiathèque : 1600 m ² (intégrant le linéaire médiathèque et son auditorium attenant).		4 500 € au m ²
BUDGET GLOBAL AMENAGEMENTS EXTERIEURS	666 000 €	800 000 €
<ul style="list-style-type: none">- Offre nouvelle de stationnement : 90 places.- Requalification de la voirie et des accès.- Espaces attenants paysagers.	-	-

IMPORTANT

Certaines indications livrées au sein de ce document sont encore en cours d'arbitrages, entre préconisations techniques et débats entre élus communaux et communautaires : il s'agit d'une présentation d'opportunité appelée à évoluer suivant les résultats de l'étude de faisabilité de la Médiathèque, en phase de lancement.

Néanmoins, cette présentation met en exergue un descriptif précis de « La Maison des Projets » (rez-de-chaussée) dont le calibrage est lui déterminé.

L'essentiel des demandes de financement en direction de l'Etat étant centré sur la Maison des Projets, il est dès lors possible de réserver les crédits nécessaires à sa réalisation, indépendamment des variables à l'étude pour la Médiathèque.